

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUILLET 2009

1/ Budget supplémentaire 2009 - Budget Principal et Budgets Annexes

Le conseil municipal approuve les Budgets Supplémentaires 2009 du budget Principal et des six Budgets Annexes.

Budget Principal	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 403 165.51 €	1 403 165.51 €
Investissement	11 144 770.66 €	11 144 770.66 €
Total	12 547 936.17 €	12 547 936.17 €

Eau	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	141 900.03 €	141 900.03 €
Investissement	214 186.92 €	214 186.92 €
Total	356 086.95 €	356 086.95 €

Assainissement	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	108 538.15 €	108 538.15 €
Investissement	800 998.52 €	800 998.52 €
Total	909 536.67 €	909 536.67 €

Plaine-Joux	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	75 247.08 €	75 247.08 €
Investissement	259 781.46 €	259 781.46 €
Total	335 028.54 €	335 028.54 €

Forêts	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	63 250.75 €	63 250.75 €
Investissement	6 735.78 €	6 735.78 €
Total	69 986.53 €	69 986.53 €

Pouretelles	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	14 002.03 €	14 002.03 €
Investissement	42 343.90 €	42 343.90 €
Total	56 345.93 €	56 345.93 €

Base de loisirs	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	62 300.49 €	62 300.49 €
Investissement	123 913.51 €	123 913.51 €
Total	186 214.00 €	186 214.00 €

2/ Subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget Annexe « les Pouretelles »

Les travaux de réhabilitation du bâtiment « les Pouretelles » ont débuté au cours de l'année 2008 en vue de la transformation des chambres en studio. Ils devraient se terminer au cours de l'année 2009. Afin de permettre le bon déroulement des travaux, il n'est procédé à aucune location depuis le début de l'année 2007, ce qui induit une diminution exceptionnelle des recettes.

Afin de compenser le solde négatif de la section de fonctionnement de l'exercice 2008 et la diminution des recettes prévues au BP 2009, le conseil municipal approuve l'octroi d'une subvention d'équilibre de 14 002, 03 € prélevée sur le Budget Principal.

3/ Subvention exceptionnelle à l'association « la Farandole »

Le conseil municipal approuve le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association garderie « la Farandole », d'un montant de 6 000 €, afin de permettre la viabilité de l'association.

4/ Subvention exceptionnelle à l'Office du Tourisme

Approbation du conseil municipal pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 22.000 € à l'Office du Tourisme de Passy.

En contrepartie, l'Office du Tourisme s'engage à faire des efforts de gestion afin de résorber le solde du déficit, soit 14.000 €, et ainsi rétablir la situation pour la fin de l'exercice 2009.

5/ Accord au principe de demande de remise de pénalités concernant la taxe d'urbanisme due au titre de la DT n° 208 07 A 9066

Approbation du principe de remise de pénalités de retard concernant la taxe d'urbanisme due au titre de la demande de travaux n° 208 07 A 9066, pour un montant de 28 €

6/ Accord au principe de demande de remise de pénalités concernant la taxe d'urbanisme due au titre du PC n° 208 06 A 0012

Approbation du principe de remise de pénalités concernant la taxe d'urbanisme due au titre du permis de construire n° 208 06 A 0012, pour un montant de 95 €

7/ Opposition au principe de demande de remise de pénalités concernant la taxe d'urbanisme due au titre du PC n° 208 06 A 0011

Opposition au principe de remise de pénalités concernant la taxe d'urbanisme due au titre du permis de construire n° 208 06 A 0011, pour un montant de 13 €

8/ Exposition hommage à Albert Féraud - règlement des frais d'hébergement des artistes participants

Approbation du conseil municipal pour prendre en charge les frais d'hébergement des artistes participants au vernissage, dans le cadre de l'exposition hommage au sculpteur Albert Féraud.

9/ Convention de mise à disposition de M. Bruno Vidal à l'association Mont-Blanc Natation

Approbation de la convention à passer avec l'association Mont-Blanc Natation pour la mise à disposition d'un agent communal, à compter du 1^{er} septembre 2009, pour la saison sportive 2009/2010 (entre septembre et décembre 2009, mars et juin 2010), à raison de 4 heures par semaine.

Cette convention prend effet le 1^{er} septembre 2009 pour une période d'un an. Elle pourra être dénoncée à tout moment par chacune des parties sous réserve d'un préavis d'un mois.

10/ Création d'un emploi de collaborateur de cabinet

Le conseil municipal approuve la création d'un emploi de collaborateur de cabinet du Maire, à compter du 1^{er} septembre 2009.

11/ Adéquation emplois / cadres d'emplois

Le conseil municipal accepte, à compter du 1^{er} août 2009

La suppression de quatre postes « *d'agent des services techniques* » créés par délibérations n° 3 du 30/12/1970, n° 4 du 21/01/1997, n° 2 du 1/10/1992 et n° 20 du 29/11/1995

La suppression d'un poste « *d'agent des services techniques* » à temps non complet (40h/mois) créé par délibération n° 5 du 26/02/2004

et

La création d'un emploi d' « *agent polyvalent de production* » ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques,

La création d'un emploi d' « *agent d'entretien des locaux* » à temps non complet (40h par mois) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques

La création d'un emploi d' « *agent d'entretien des espaces verts* » ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques.

La création d'un emploi d' « *agent d'exploitation des équipements sportifs* » ouvert au cadre d'emplois des opérateurs APS et des adjoints techniques

La création d'un emploi d' « *agent de collecte des ordures ménagères* » ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques

12/ Vente d'une parcelle à la S.A. les Forces de la Motte

La S.A. *Les Forces de La Motte* exploite une usine électrique à partir d'une conduite forcée installée le long du torrent « l'Ugine ».

Le départ de cette conduite se fait en aval du pont, rue de l'Eglise au Plateau d'Assy, où cette société a installé un petit barrage afin de garantir un certain niveau d'eau. Cette installation empiète sur la parcelle communale cadastrée section J n° 69.

Approbation de la vente, à la S.A. *Les Forces de la Motte*, d'une parcelle pour un montant de 500 €

13/ Aménagement et régularisation foncière du chemin de la Charossaz

M. André THIERRIAZ est propriétaire au lieudit *Charousse* des parcelles section O n° 2723, 1599 et 1445. Ces parcelles sont traversées depuis de nombreuses années par le chemin de Charossaz à un emplacement très différent de l'emprise cadastrale officielle sans qu'aucune régularisation foncière n'ait jamais été effectuée.

Ainsi, la Commune cède à M. THIERRIAZ André les parcelles cadastrées O 2411, O 2713, O 2714 et O 2854, d'une surface respective de 245 m², 45 m², 707 m² et 288 m², soit un total de 1285 m².

M. THIERRIAZ cède à la Commune les parcelles cadastrées O 2852, O 2849, O 2846, O 2727 et O 2725 de 564 m², 253 m², 74 m², 106 m² et 142 m², soit 1139 m² ainsi que la propriété de la canalisation et la servitude de réseau grevant les parcelles 2851, 2726 et 2823.

Le conseil municipal approuve les cessions respectives de M. Thierriaz et de la Commune.

14/ Vente d'un terrain dans le lotissement des Cardinolins

Approbation de la vente d'un terrain de 1.500 m² pour un montant de 48.000 €(soit 32 €/m²) à la SARL LACS LENO, représentée par Monsieur Sauvajot et Madame Moral, afin d'y construire un restaurant.

15/ Offre de concours pour le projet « Aménagement du domaine public avenue de l'Aérodrome »

La société Proved a souhaité implanter un supermarché alimentaire hard discount sous l'enseigne ED / DIA (ci-après dénommé « le site ED / DIA ») sur la Commune de Passy (Haute-Savoie).

Les terrains d'assiette de ce projet ont été achetés par la société Proved.

Le site ED / DIA est situé le long de l'avenue de l'Aérodrome entre le boulodrome municipal et la station essence.

L'accès au site ED / DIA (parkings clients, personnel et livraison) sera desservi depuis d'avenue de l'Aérodrome.

La société Proved offre une participation telle que définie ci-dessous :

- prendre à sa charge les frais de déplacement du transformateur ERDF en signant le devis ERDF d'un montant de 44 087,67 €HT, ainsi que les travaux supplémentaires qui pourraient être nécessaires lors de l'intervention d'ERDF, pour un montant global maximum de 48 000 €HT ;
- offrir un concours d'un montant ferme et non révisable plafonné à 5 000 €HT au budget communal pour l'aménagement sécurité provisoire de l'accès au site ED / DIA (réalisation d'un plateau surélevé d'une dizaine de mètres) et conformément à ce qui est indiqué dans les articles de la présente convention ;
- acheter au prix de 70 €/m² (estimation de France Domaine) une partie des parcelles cadastrées section D, n° 874 (69 m²) et n° 3658 (138 m²) pour un total de **207 m²**, soit un montant total de **14 490 euros** (quatorze mille quatre cent quatre vingt dix euros).

Le conseil municipal accepte le principe de l'offre de concours.

16/ Curage des 3 plages de dépôt du Nant Bordon (Decremps A et Fils)

Pour la réalisation de travaux de curage des 3 plages de dépôt du Nant Bordon, la Commune de Passy a lancé un Appel d'Offres Ouvert pour un marché public de travaux à bons de commande :

- de 12 mois renouvelable 3 fois de façon expresse, soit 48 mois,
- sans minimum, sans maximum.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie une première fois le 26 juin 2009 et s'est réunie après examen des offres le 2 juillet 2009, elle a émis un avis favorable pour attribuer le marché à l'entreprise DECREMPS A. et Fils ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le conseil municipal décide de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

17/ Construction de l'école du chef-lieu de la Commune de Passy / approbation de l'avenant n° 2 au lot 18 courant fort - courant faible (SPIE)

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n° 2 passé avec l'entreprise SPIE fixant le nouveau montant du marché à 219.921,00 €HT au lieu de 189.066,87 €HT.

18/ Construction de l'école du chef-lieu de la Commune de Passy / approbation de l'avenant n° 1 au lot 17 enrobés (COLAS Rhône Alpes)

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n° 1 passé avec l'entreprise COLAS Rhône Alpes fixant le nouveau montant du marché à 68.236,25 €H.T. au lieu de 66.654,00 €H.T.

19/ Construction de l'école du chef-lieu de la Commune de Passy / approbation de l'avenant n° 3 au lot 16 terrassement VRD (entreprise Guelpa)

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n° 3 passé avec l'entreprise GUELPA fixant le nouveau montant du marché à 346 253,99 €H.T. au lieu de 215 787,66 € H.T.

20/ Demande de subvention du Fonds National de Prévention pour le financement de la démarche de prévention des risques professionnels

Approbation d'une demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention pour le financement de la démarche de prévention des risques professionnels consistant à mettre en place un document unique d'évaluation des risques dans les services de la collectivité.

COMMUNICATIONS

Décisions du Maire

49/09 Fourniture d'un véhicule 4 x 4 de déneigement et d'entretien de la voirie

Un appel public à la concurrence est paru le 9 juin 2009 dans le journal BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « placedesmarchespublics.fr » pour le marché de fourniture d'un véhicule 4 x 4 de déneigement et d'entretien de la voirie.

La SARL DAUPHINE POIDS LOURDS, 38523 Saint Egreve Cedex a été retenue pour un montant de 107 935, 00 € H.T.

51/09 Mise à disposition de la salle Jean Pernet

Mise à disposition de la salle Jean Pernet à Madame Joly Pottuz, pour des séances de répétition.

Consentie à titre gracieux

Période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2009

53/09 Mobilisation d'un emprunt

Emprunt d'un montant de 100.000 € auprès de la banque populaire des alpes, afin de financer les investissements 2009 du budget annexe de Plaine-Joux de la Ville de Passy.